

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

VINGT ET UNIÈME SESSION

Documents officiels

**PREMIÈRE COMMISSION, 1454^e
SÉANCE**

Mardi 15 novembre 1966,
à 15 h 20



NEW YORK

SOMMAIRE

Point 27 de l'ordre du jour:

Question du désarmement général et complet:
rapport de la Conférence du Comité des
dix-huit puissances sur le désarmement
(suite)

Discussion générale (suite) 173

Président: M. Leopoldo BENITES (Equateur).

POINT 27 DE L'ORDRE DU JOUR

Question du désarmement général et complet: rapport
de la Conférence du Comité des dix-huit puissances
sur le désarmement (suite) [A/6390-DC/228, A/C.1/
L.370/Rev.1 et Rev.1/Add.1/Corr.1 et Rev.1/Add.2,
A/C.1/L.374, A/C.1/L.377, A/C.1/L.378]

DISCUSSION GÉNÉRALE (suite)

1. M. YANKOV (Bulgarie) dit combien sa délégation regrette que la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement n'ait pu, au cours de 1966, aboutir à un accord précis ni sur les questions du désarmement général et complet ni sur des mesures propres à atténuer la tension internationale. Cet échec est principalement dû au fait que les Etats-Unis ne sont pas disposés à contribuer au désarmement sur une base mutuellement acceptable, à leur participation croissante à des entreprises militaires et aux promesses qu'ils ont faites à certains de leurs alliés, notamment à la République fédérale d'Allemagne.

2. Le Gouvernement bulgare a toujours soutenu que le principal objectif de tous les Etats dans les négociations sur le désarmement devait être la conclusion d'un traité international sur le désarmement général et complet, qui puisse être réalisé le plus efficacement par des méthodes rapides et radicales. Cependant, d'autres initiatives d'un caractère plus restreint et partiel devraient également être encouragées, à condition qu'elles se proposent l'objectif fondamental. La non-prolifération des armes nucléaires, la création de zones dénucléarisées, l'extension du traité d'interdiction des essais nucléaires et la liquidation des bases militaires étrangères contribueraient à la solution du problème complexe que pose le désarmement général et complet; c'est pourquoi le Gouvernement bulgare s'est toujours prononcé pour de telles mesures. En outre, il est favorable à l'adoption d'autres mesures connexes et partielles d'une portée encore plus limitée et visant à favoriser la confiance mutuelle et le progrès graduel vers le désarmement. C'est ainsi que la délé-

gation bulgare envisage les projets de résolution dont la Commission est saisie.

3. Les vols d'avions porteurs d'armes nucléaires et d'autres types d'armes de destruction massive au-delà des frontières nationales, qui sont mentionnés dans le projet de résolution A/C.1/L.377, représentent une menace contre la sécurité de tous les peuples et ne peuvent qu'accroître la tension internationale. Toute erreur de calcul ou autre commise au cours de ces vols risque de causer des incidents aux conséquences politiques très graves. De plus, les accidents survenant au cours de tels vols peuvent produire une dangereuse contamination radioactive et altérer ainsi la santé de la population actuelle du globe et peut-être même celle des futures générations. Le représentant des Etats-Unis a affirmé qu'aucune contamination radioactive nocive n'a résulté de l'accident survenu à un avion américain porteur d'armes nucléaires, mais ce dont il s'agit est d'empêcher absolument de tels accidents de se produire. L'Assemblée générale doit par conséquent demander à tous les Etats de mettre un terme aux vols d'avions porteurs d'armes nucléaires.

4. Le projet de résolution hongrois (A/C.1/L.374) est fondé sur les règles généralement reconnues du droit international positif qui interdisent l'emploi d'armes chimiques et bactériologiques. D'après une déclaration signée par un certain nombre de savants éminents des Etats-Unis et publiée dans le New York Times du 20 septembre 1966, "les armes chimiques et biologiques peuvent être des instruments d'extermination massive beaucoup plus dangereux que n'importe quels autres, à l'exception des armes nucléaires". Il faut les interdire non seulement à cause de leurs effets nocifs immédiats, mais aussi parce qu'elles risquent d'entraîner l'emploi de moyens de destruction massive encore plus néfastes et plus puissants.

5. Il est notoire que, dans leur guerre agressive du Viet-Nam, les Etats-Unis ont employé des armes chimiques contre les personnes et contre les récoltes. Le Département d'Etat des Etats-Unis a annoncé en mars 1966 que près de 20 000 acres de cultures ont été détruites dans le Viet-Nam du Sud au moyen d'herbicides; selon une déclaration faite le 22 juillet 1966 par le Front national de libération du Viet-Nam du Sud, cette opération a eu des effets désastreux sur la vie et la santé d'une grande partie de la population touchée.

6. Malgré les observations du représentant des Etats-Unis sur le caractère humanitaire de l'emploi de ces armes et bien qu'il ait dit qu'elles n'ont pas d'effets secondaires nocifs, les Etats-Unis doivent observer les dispositions internationales qui inter-

disent l'emploi des armes chimiques et bactériologiques et ils ne devraient pas s'opposer à ce que l'Assemblée générale sanctionne le Protocole concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques, ouvert à la signature, à Genève, le 17 juin 1925.

7. Le rapport proposé dans le projet de résolution A/C.1/L.370/Rev.1 et Rev.1/Add.1/Corr.1 et Rev.1/Add.2, dont la délégation bulgare est l'un des auteurs, éclairera certains des aspects les plus importants du problème des armes nucléaires. Les renseignements qui y seront fournis pourront jouer un rôle important dans les négociations sur le désarmement.

8. Les mesures partielles envisagées dans les trois premiers projets de résolution présentés au titre du point de l'ordre du jour en cours d'examen ajouteront des éléments nouveaux et constructifs à l'ensemble des initiatives relatives au désarmement. Le représentant de la Bulgarie espère que la Première Commission et l'Assemblée générale adopteront ces trois textes. L'objectif principal et final reste cependant la conclusion d'un accord sur le désarmement général et complet. Aussi, la délégation bulgare attend-elle avec intérêt et espoir la reprise des travaux du Comité des dix-huit puissances et elle est persuadée qu'avec de la bonne volonté et de la persévérance, on surmontera les obstacles qui s'opposent à un tel accord.

9. M. KHATRI (Népal) espère que, bien que le Comité des dix-huit puissances n'ait pu aboutir à un accord précis sur aucune mesure de désarmement général et complet, les discussions qui ont eu lieu pendant l'année écoulée contribueront à favoriser la conclusion d'un certain nombre de mesures limitées telles qu'un traité de non-prolifération des armes nucléaires, l'interdiction des essais nucléaires souterrains, la création de zones non nucléaires et l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. La délégation népalaise souhaite que la conclusion d'un traité de non-prolifération ouvre la voie à des décisions de portée plus grande, telles que des accords mettant fin à la production de matières fissiles à des fins militaires ou interdisant les essais souterrains. Le représentant du Népal appuiera toute proposition visant à la réduction des stocks d'armes nucléaires et en particulier à la destruction effective de toutes les armes nucléaires ainsi qu'à l'interdiction totale d'en produire. Le document de travail présenté par les Etats-Unis et portant sur les usages pacifiques auxquels pourraient être consacrées les matières fissiles provenant de la destruction d'armes nucléaires^{1/} mérite un examen approfondi.

10. Les essais nucléaires souterrains permettent aux grandes puissances nucléaires d'améliorer considérablement le rapport rendement-poids de leurs armes et leur capacité de frapper les premières. L'arrêt des essais souterrains est indispensable pour équilibrer les obligations mutuelles qui résulteraient de l'éventuelle signature d'un traité de non-prolifération. La délégation népalaise fait appel aux puissances

nucléaires pour qu'elles adoptent les suggestions présentées dans le mémorandum commun du 17 août 1966 des huit membres non alignés du Comité des dix-huit puissances^{2/}, afin qu'un traité d'interdiction totale des essais d'armes nucléaires puisse être conclu prochainement.

11. Il ne saurait y avoir de progrès véritable vers le désarmement tant que les puissances nucléaires ne prendront pas les mesures nécessaires pour supprimer leur capacité de frapper les premières. C'est pour cette raison que le représentant du Népal appuie la proposition de l'Union soviétique visant à détruire une quantité importante de vecteurs au cours de la première étape du processus de désarmement et n'autorisant les puissances nucléaires à conserver qu'un nombre limité d'engins jusqu'à la troisième étape. Il appuie également la proposition des Etats-Unis concernant la réduction proportionnelle des vecteurs. La destruction par les puissances nucléaires de 35 p. 100 de leurs vecteurs pendant la première étape du désarmement, proposée par les Etats-Unis, constituerait à elle seule un progrès dans la bonne direction. Le Comité des dix-huit puissances pourrait créer un sous-comité qui aurait pour tâche d'étudier de façon approfondie les propositions avancées par l'Union soviétique et les Etats-Unis ainsi que toute autre suggestion tendant à la destruction des vecteurs d'armes nucléaires.

12. L'actuel équilibre de la dissuasion nucléaire serait rompu si l'une des puissances nucléaires devançait les autres dans la mise au point des missiles antimissiles. On aboutirait ainsi à intensifier davantage encore la course aux armements nucléaires, car chaque puissance nucléaire s'efforcerait de construire des missiles et des moyens de pénétration plus perfectionnés et plus puissants pour rendre inopérants les missiles antimissiles des puissances rivales. On a annoncé récemment que les Etats-Unis projetaient de mettre au point de nouveaux types d'engins et de leurres qui enlèveraient toute efficacité aux missiles antimissiles soviétiques. Afin de réduire le danger d'un conflit nucléaire, il faut que cessent les tentatives visant à perfectionner aussi bien la capacité de frapper les premières que les armes de riposte. Les systèmes complexes de sécurité destinés à prémunir contre une attaque nucléaire non autorisée ou accidentelle ne sont pas parfaitement sûrs. Nul n'a oublié l'incident causé au début de 1966 par le bombardier qui a largué accidentellement sa cargaison meurtrière au large de la côte espagnole. Le fait que les bombes n'ont pas explosé et que le système de sécurité a fonctionné comme prévu n'a été que fortuit. La délégation népalaise appuie donc la proposition soviétique, qui tend à interdire les vols d'avions porteurs d'armes nucléaires au-delà des frontières nationales, et votera pour le projet de résolution A/C.1/L.377, présenté par la Pologne et la RSS d'Ukraine.

13. Il faut se féliciter des progrès accomplis vers la mise au point d'accords multilatéraux sur la dénucléarisation de l'Afrique et de l'Amérique latine. Les puissances nucléaires doivent faire tout leur possible pour faciliter l'application de la résolution 2033 (XX) de l'Assemblée générale et pour en-

^{1/} Voir Documents officiels de la Commission du désarmement, Supplément de 1966, document DC/228, annexe 1, sect. J.

^{2/} Ibid., sect. O.

courager les efforts de l'Organisation de l'unité africaine en vue d'aboutir à un tel accord. Elles doivent également encourager les travaux en cours visant à la conclusion d'un traité de dénucléarisation de l'Amérique latine.

14. Pour aboutir au désarmement général et complet, le mieux est de procéder par étapes et d'adopter des mesures limitées. Le désarmement nucléaire doit aller de pair avec la réduction des armements classiques. Si la proposition des Etats-Unis relative à la destruction des bombardiers de type périmé était adoptée, cela empêcherait ces appareils de devenir la possession d'un certain nombre de petites puissances et contribuerait ainsi à atténuer les tensions locales dans de nombreuses régions du monde. C'est dans cet esprit que la délégation népalaise a appuyé en 1965 la proposition de la délégation maltaise qui avait pour but d'interdire le stockage secret d'armes et de munitions de type classique et leur transfert d'un pays à un autre sur une grande échelle.

15. Dans sa déclaration du 26 octobre (1433ème séance), le représentant du Népal a appuyé la proposition faite par le Secrétaire général dans l'introduction à son rapport annuel pour 1965-1966 (A/6301/Add.1) concernant l'étude de tous les aspects des armements nucléaires et des problèmes liés à leur emploi éventuel; il votera par conséquent pour le projet de résolution A/C.1/L.370/Rev.1 et Rev.1/Add.1/Corr.1 et Rev.1/Add.2.

16. Etant donné la situation qui règne aujourd'hui dans bien des régions du monde, notamment en Asie, il importe que l'Assemblée générale exige le respect absolu du Protocole de Genève de 1925 et des autres conventions internationales qui interdisent l'usage des armes chimiques et bactériologiques. L'emploi de ces armes est aussi dangereux et aussi criminel que celui des armes nucléaires. La délégation népalaise votera donc pour le projet de résolution A/C.1/L.374.

17. On ne pourra obtenir un résultat durable dans le domaine d'importance vitale que constitue le désarmement sans la participation active et la collaboration de toutes les puissances militairement importantes et nucléaires, y compris la République populaire de Chine. L'absence de la France et l'exclusion de la Chine ont eu un effet défavorable sur les travaux du Comité des dix-huit puissances. Les puissances nucléaires et certaines autres ne se sont guère montrées disposées à donner suite à la résolution 2030 (XX) de l'Assemblée générale demandant la réunion d'une conférence mondiale du désarmement en 1967. Une telle conférence serait utile, car elle permettrait non seulement de passer en revue les négociations sur le désarmement qui se sont déroulées jusqu'à présent, y compris l'accord de non-prolifération proposé en application du principe énoncé à l'alinéa d du paragraphe 2 de la résolution 2028 (XX) de l'Assemblée générale, mais encore de mettre au point un mécanisme efficace de désarmement. M. Khatri appuie le projet de résolution A/C.1/L.378; il prie instamment tous les Etats Membres, et particulièrement les grandes puissances, de faire en sorte qu'une conférence mondiale du désarmement ait lieu aussitôt que possible.

18. Lord CHALFONT (Royaume-Uni) estime que la question primordiale est celle de l'ordre de priorité. Le Comité des dix-huit puissances a agi sagement, l'an passé, en consacrant principalement ses efforts à promouvoir la négociation d'accords limités, notamment d'un traité de non-prolifération des armes nucléaires et d'un traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires. Un accord sur un traité de non-prolifération est maintenant en vue et il y a lieu d'espérer que les débats du Comité des dix-huit puissances aboutiront rapidement à des résultats pratiques.

19. Le représentant du Royaume-Uni votera pour le projet de résolution A/C.1/L.378, qui semble exprimer l'intention et la détermination de la Première Commission d'atteindre l'objectif de désarmement général et complet.

20. Lord Chalfont accueille avec satisfaction l'étude que propose le projet de résolution A/C.1/L.370/Rev.1 et Rev.1/Add.1/Corr.1 et Rev.1/Add.2; bien qu'elle soit d'une portée sans doute moins large que celle qu'envisageait le Secrétaire général, elle est pratique et raisonnable; il espère qu'elle pourra être publiée sous forme d'un rapport unique et complet dans les délais prévus. La partie de ce rapport consacrée à la sécurité et aux incidences économiques pour les Etats de l'acquisition et du perfectionnement des armes nucléaires revêt une plus grande importance que la partie qui se rapporte à l'utilisation éventuelle des armes nucléaires. Nul n'ignore que l'emploi de telles armes apporterait la mort, la destruction et la souffrance à une échelle que nul n'est capable d'imaginer. D'autre part, l'incidence de ces armes sur la sécurité ainsi que sur la vie sociale et économique est très mal comprise dans le monde. Il importe de faire en sorte que les rivalités politiques n'influent pas sur cette étude. Le représentant du Royaume-Uni exprime donc l'espoir qu'il sera possible d'obtenir le concours d'experts dont les qualifications techniques et scientifiques seront telles qu'on ne pourra les soupçonner d'être les instruments de forces politiques.

21. Il s'est produit un changement de climat au sein de la Commission après la présentation des projets de résolution A/C.1/L.374 et A/C.1/L.377. Lord Chalfont regrette que la Commission soit maintenant obligée de consacrer une partie de son temps si précieux à un débat tendancieux sur des thèmes de propagande qui, dans certains cas, rappellent les pires excès de la guerre froide. Les tentatives qui ont eu lieu de temps à autre pour développer des thèmes de propagande semblables au Comité des dix-huit puissances, à Genève, ont le plus souvent échoué, car ni les délégations occidentales ni les délégations des pays non alignés n'étaient disposées à perdre leur temps de cette façon. La Première Commission devrait de même éviter de perdre son temps à s'échauffer en échanges de déclarations de propagande qui ne facilitent évidemment pas l'accord sur des mesures sérieuses de désarmement, en particulier l'accord sur la non-prolifération auquel aspirent tous les membres de la Commission.

22. En ce qui concerne le projet de résolution A/C.1/L.374, le Gouvernement britannique a signé le Protocole de Genève de 1925. Lord Chalfont se demande si

le pays qui a présenté ce projet de résolution a également adhéré au Protocole. Les armes bactériologiques et chimiques sont particulièrement répugnantes et tout effort accompli pour restreindre leur emploi en cas de guerre ira dans l'intérêt de l'humanité. En ce qui concerne le contrôle des armements et du désarmement, un problème pratique particulièrement difficile se pose étant donné la facilité avec laquelle ces armes peuvent être fabriquées et cachées. Le problème devrait être examiné de façon attentive et objective en temps et lieu. La façon dont le représentant de la Hongrie a présenté le projet de résolution montre de manière évidente qu'il s'efforce de ranimer la polémique de la guerre froide. Le représentant des Etats-Unis a lui-même répondu aux accusations particulières portées contre son pays par le représentant de la Hongrie. La délégation du Royaume-Uni, pour sa part, estime qu'il est extrêmement important d'empêcher l'utilisation d'armes chimiques et bactériologiques en cas de guerre. Mais il est déplorable de tirer parti, uniquement dans un but de propagande, du désir sincère de toute l'humanité de parvenir à un règlement pacifique du conflit vietnamien.

23. Le projet de résolution présenté par l'Union soviétique sur la suppression des bases militaires étrangères qui se trouvent en Asie, en Afrique et en Amérique latine (A/C.1/L.369), soumis au titre du point 98 de l'ordre du jour, s'efforce lui aussi d'exploiter l'idéalisme et la crédulité de ceux qui désirent sincèrement le désarmement et la paix en soumettant des propositions plausibles dont le seul but est de servir les intérêts militaires et stratégiques de leurs auteurs. Il n'est ni possible ni souhaitable de maintenir des bases militaires dans un pays contre le gré de ses habitants. Mais étant donné l'état de choses peu satisfaisant qui règne actuellement dans le monde, et qui est tel que des petits pays sont menacés par leurs voisins plus grands, il est absurde de prétendre qu'un déploiement de troupes conforme à des traités de défense mutuelle librement négociés et librement signés soit en lui-même une cause de tension accrue. En ce qui concerne les bases militaires étrangères, le projet de résolution soviétique établit une distinction significative entre l'Europe et les autres continents. Ses auteurs ne tentent pas de nier le droit qu'ont les pays européens d'inviter des troupes étrangères à stationner sur leur territoire, mais ils laissent entendre que les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine ne peuvent exercer ce droit, même s'ils le souhaitent. Le but véritable du projet de résolution est donc parfaitement évident. Lord Chalfont espère qu'il sera retiré, comme un projet semblable^{3/} a été retiré en 1965 à la Commission du désarmement.

24. L'exemple le plus frappant du genre de propagande que lord Chalfont a dénoncé est le projet de résolution A/C.1/L.377, présenté par la Pologne et la RSS d'Ukraine. Le représentant des Etats-Unis a déjà appelé l'attention sur le fait que des considérations sans aucun rapport avec la question examinée avaient été incluses dans le préambule pour étayer un argument trop faible. Par ailleurs,

la question fondamentale de savoir si certains survols militaires sont admissibles doit être envisagée sous son angle véritable. L'affrontement actuel de deux camps armés représentant des intérêts nationaux et idéologiques différents est regrettable, mais c'est un fait. De plus, la force militaire des pays du Pacte de Varsovie est rassemblée d'une manière compacte en Europe et en Asie occidentale et les unités militaires et les armements peuvent être déplacés le long de lignes de communications intérieures. La principale force de l'alliance occidentale est constituée par les Etats-Unis, qui se trouvent à des milliers de kilomètres de la frontière qui sépare les deux alliances. C'est là la seule raison pour laquelle des avions occidentaux porteurs d'armes nucléaires franchissent les frontières nationales. Il n'y a d'ailleurs aucun moyen de savoir si des avions soviétiques transportant des armes nucléaires ont jamais franchi la frontière de l'un ou de l'autre des pays auteurs du projet de résolution. Il est inutile que l'Assemblée demande aux Etats de s'abstenir de certaines actions s'il n'existe aucun moyen de vérifier si les engagements pris sont respectés. L'interdiction proposée dans le projet de résolution n'est pas de nature à réduire la tension internationale. Si elle était appliquée, elle donnerait certainement un avantage militaire aux adhérents ou Pacte de Varsovie, et cet avantage risquerait fort d'accroître la tension internationale. Enfin, le projet de résolution n'a absolument aucun rapport avec le désarmement.

25. Les délégations qui profitent des débats de la Commission pour se livrer à des attaques répétées contre les Etats-Unis se rendent certainement compte que la polémique et la propagande détruiront l'appareil délicat des négociations sur le désarmement au sein de la Commission et ailleurs. On approche enfin d'un accord sur certains aspects du désarmement. Les membres de la Commission feraient preuve d'une extrême légèreté s'ils n'unissaient pas leurs efforts pour consolider le terrain déjà conquis.

26. M. MATVEEV (République socialiste soviétique de Biélorussie) dit que la question du désarmement général et complet est l'un des problèmes les plus importants du monde moderne. Les dépenses consacrées aux armements s'élèvent maintenant à plus de 130 milliards de dollars par an, et les seules dépenses militaires des Etats-Unis représentent la moitié de ce chiffre. Etant donné la politique agressive des Etats-Unis et de leurs alliés, les Etats épris de paix sont eux aussi contraints d'augmenter le budget de leurs dépenses. La course aux armements a en outre un effet déplorable sur l'économie des pays en voie de développement. Selon une information publiée dans le New York Times du 28 mai 1966, les dépenses militaires des pays en voie de développement, qui ont un pressant besoin d'argent pour leur développement économique et social, s'élevaient à 16 milliards de dollars. Un tel gaspillage de ressources humaines et matérielles est intolérable quand des millions de personnes souffrent de la faim, de la pauvreté et de la maladie.

27. L'Union soviétique et d'autres pays socialistes ont constamment préconisé le désarmement général et complet et d'autres mesures propres à améliorer

^{3/} Document DC/218 (voir Documents officiels de la Commission du désarmement, 89ème séance, par. 11) retiré au cours de la 102ème séance de la Commission du désarmement.

la situation internationale. Ils ont proposé la conclusion d'un traité de non-prolifération et la création de zones non nucléarisées dans différentes régions. Ils ont invité les puissances nucléaires à s'engager à ne pas employer les premières les armes nucléaires. Ils ont demandé l'interdiction des essais nucléaires souterrains et la suppression totale des armes nucléaires. Ils ont présenté des propositions pour garantir la sécurité de l'Europe, supprimer les bases militaires et réunir une conférence mondiale sur le désarmement. Ce programme serait aisément réalisé si seulement les puissances occidentales se montraient disposées à résoudre les problèmes de la paix et du désarmement. Malheureusement, elles ne l'ont pas fait jusqu'ici. C'est pourquoi le Comité des dix-huit puissances n'est parvenu à aucun accord précis en 1966. Pour leur guerre barbare du Viet-Nam, les Etats-Unis ont besoin d'armes et non de désarmement. Dans un article paru dans le *New York Times* du 17 juillet 1966 son le titre "Voulons-nous vraiment le désarmement?", un commentateur a écrit que, dans le gouvernement, chacun veut parler du désarmement, mais personne ne veut rien faire pour arrêter la course aux armements.

28. Malgré ces difficultés, l'Organisation des Nations Unies doit poursuivre ses efforts pour faire sortir de l'impasse les négociations sur le désarmement et pour que soit appliquée la résolution 2149 (XXI) de l'Assemblée générale sur la non-prolifération. Il faudrait poursuivre les préparatifs d'une conférence mondiale sur le désarmement. Il faudrait conclure un accord interdisant les essais souterrains d'armes nucléaires, avec recours à des moyens nationaux de contrôle pour en assurer le respect; il faudrait enfin prendre la décision formelle de réunir une conférence en vue de signer une convention sur l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires et thermonucléaires.

29. Tous les projets de résolution relatifs au point actuellement en discussion traitent de problèmes précis de désarmement. La délégation biélorussienne souscrit entièrement aux arguments avancés par le représentant de la Hongrie à l'appui du projet de résolution A/C.1/L.374. Les tentatives faites par certains représentants pour rejeter la proposition hongroise comme simple instrument de propagande ne tromperont personne, puisque la proposition a pour but d'empêcher des actes qui offensent la conscience humaine. Les substances toxiques utilisées en 1965 par les forces des Etats-Unis dans 26 des 35 provinces du Viet-Nam du Sud ont tué un grand nombre d'habitants. Plus de la moitié de la population souffre de graves maladies pour avoir mangé des produits alimentaires contaminés. De plus, le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, en sa qualité de coprésident de la Conférence internationale pour le règlement de la question du Laos, a reçu les 16 mars et 28 avril 1966 du Gouvernement du Laos des télégrammes selon lesquels les forces des Etats-Unis emploient également des substances chimiques contre la population laotienne. Les Etats-Unis ont été invités à maintes reprises à ne plus utiliser de produits chimiques et autres substances toxiques, mais ils ont rejeté toutes les demandes de ce genre. Les Etats-Unis ont signé le Protocole de Genève de 1925, mais ils ne l'ont pas encore ratifié, parce que les autorités militaires des Etats-Unis

veulent avoir les mains libres. Ce n'est pas par hasard que le manuel de campagne de l'armée des Etats-Unis contient une disposition précise déclarant que les Etats-Unis ne sont parties à aucun accord actuellement en vigueur interdisant ou restreignant l'emploi à la guerre de gaz, toxiques ou non.

30. La question soulevée dans le projet de résolution présenté par la Pologne et la RSS d'Ukraine (A/C.1/L.377) est tout aussi importante et urgente. L'interdiction des vols d'avions porteurs d'armes nucléaires au-delà des frontières nationales réduirait considérablement la possibilité d'accidents comme celui qui s'est produit en janvier 1966 au large de la côte espagnole et protégerait le milieu ambiant de l'homme de la contamination radioactive. L'une au moins des quatre bombes transportées par le bombardier des Etats-Unis qui s'est écrasé en Espagne a laissé échapper des substances radioactives.

31. L'habitude des Etats-Unis de survoler les territoires d'autres Etats avec des avions porteurs d'armes nucléaires est une violation des principes de droit international universellement acceptés et du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé à Moscou le 5 août 1963, dans lequel les parties contractantes expriment leur désir de mettre fin à la contamination du milieu ambiant de l'homme par les substances radioactives. Tant que de tels vols ne seront pas interdits, d'autres accidents — avec toutes les graves conséquences qu'ils peuvent avoir pour la paix mondiale — risqueront de se produire dans n'importe quelle partie du monde, et non pas seulement dans les régions où les Etats-Unis et leurs alliés ont des bases militaires.

32. La délégation biélorussienne appuie également le projet de résolution A/C.1/L.370/Rev.1 et Rev.1/Add.1/Corr.1 et Rev.1/Add.2. La rédaction et la diffusion d'un rapport concis sur les effets de l'utilisation éventuelle d'armes nucléaires seront particulièrement utiles dans les pays qui ne sont pas encore pleinement conscients des conséquences d'une guerre nucléaire éventuelle.

33. M. ESCHAUIER (Pays-Bas) dit que le principal obstacle aux progrès vers le désarmement général et complet demeure la divergence de vues sur la façon dont les armements nucléaires seront réduits et finalement supprimés. Cette question est étroitement liée à l'idée d'un moyen de dissuasion minimum ou "parapluie nucléaire". La délégation néerlandaise espère qu'un accord sera bientôt conclu sur le mandat d'un groupe de travail chargé d'examiner le rôle d'un "parapluie nucléaire" dans le cadre du désarmement, ainsi que la structure, la composition, la détermination des phases et les autres aspects d'un tel moyen de dissuasion. Le représentant des Pays-Bas appuie la suggestion faite par la délégation suédoise au Comité des dix-huit puissances, selon laquelle l'étude devrait commencer par les problèmes qui se poseront à la troisième et dernière étape du désarmement général et complet. D'autres aspects du désarmement général et complet devraient naturellement être étudiés activement, en particulier des mesures garantissant la sécurité mutuelle non seulement pendant le processus du désarmement, mais aussi après son achèvement.

34. Bien qu'il soit universellement reconnu que le désarmement est indispensable à la sécurité et à la survie du genre humain, sa réalisation demeure aussi éloignée que jamais. Il devient de plus en plus important de favoriser une meilleure compréhension des éléments essentiels du problème du désarmement, particulièrement de la course aux armements nucléaires. L'abondance de la documentation sur les différents aspects du problème tend à obnubiler plutôt qu'à éclaircir les questions fondamentales. Aussi la délégation néerlandaise s'est-elle jointe aux auteurs du projet de résolution A/C.1/L.370/Rev.1 et Rev.1/Add.1/Corr.1 et Rev.1/Add.2, qui demande la préparation d'un rapport concis sur un groupe de questions judicieusement choisies. Le meilleur service que le rapport pourrait rendre serait de montrer de façon convaincante que la possession d'armes nucléaires n'augmente pas automatiquement la sécurité nationale et qu'une augmentation de leur quantité ou leur plus grand perfectionnement ne favorisera pas la stabilité internationale. Le représentant des Pays-Bas espère que le rapport aidera également à comprendre les avantages de la non-prolifération, de la limitation et de l'arrêt de la course aux armements et des accords internationaux sur la sécurité.

35. M. CSATORDAY (Hongrie), en réponse au représentant du Royaume-Uni, dit que le Gouvernement fasciste que la Hongrie avait entre les deux guerres mondiales n'a pas adhéré au Protocole de Genève de 1925 parce qu'il souhaitait n'entraver en aucune manière l'action des Gouvernements fascistes italien et allemand. Cependant, le Gouvernement socialiste hongrois a adhéré au protocole en 1952 montrant ainsi qu'il était convaincu que les principes énoncés dans le protocole sont encore valables et devraient être respectés par tous les pays. Cette conviction a encore été confirmée par l'adhésion au protocole d'un grand nombre de pays nouvellement indépendants, notamment, le Rwanda, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie. En présentant le projet de résolution A/C.1/L.374, la délégation hongroise était principalement préoccupée non pas des problèmes de la prétendue guerre froide, mais du fait qu'une guerre réelle fait rage actuellement et qu'il est du devoir de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies de chercher à y mettre fin et à prévenir tout danger de guerre à l'avenir.

La séance est levée à 17 heures.